

## LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, UN LEVIER VERS L'EMPLOI

**6 octobre 2016** Alors que notre pays connaît des difficultés en termes d'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) représentent une solution efficace pour accéder à une activité professionnelle pérenne. En 2014, elles ont permis le retour de 3 500 salariés franciliens à un emploi traditionnel. Contributrices de façon positive à l'économie globale, les SIAE représentent un investissement pour l'avenir.

Instruments de lutte contre le chômage pour les personnes fragilisées (âge, état de santé, précarité, difficile accès à la formation,...), les 407 SIAE franciliennes emploient, en 2014, 27 582 salariés. Ces derniers bénéficient d'un contrat de travail et d'un accompagnement renforcé pour faciliter leur réinsertion sociale et professionnelle.

### LES SIAE, UN OUTIL DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

En Ile-de-France, une stratégie pour l'insertion par l'activité économique a été mise en place sur la période 2015-2017 autour de trois axes principaux : l'ancrage dans les territoires de ces activités d'insertion, l'optimisation des parcours des salariés, le développement et la consolidation des SIAE. Il s'agit de renforcer l'offre régionale d'insertion et de renouveler la gouvernance du secteur, avec notamment la création du Groupement régional des acteurs

franciliens d'insertion par l'économie (GRAFIE). Cette stratégie doit donner un nouvel élan au secteur et assurer son développement.

### DES BESOINS DE FORMATION A COMBLER

Afin de contribuer efficacement au retour des salariés en insertion vers le marché du travail traditionnel, la formation professionnelle est l'une des clés qu'il est impératif de développer autour de trois orientations : la lutte contre l'illettrisme, l'acquisition et la consolidation du socle commun de connaissances, et la formation professionnelle. Celle-ci est indispensable pour acquérir une qualification, notamment dans les métiers des secteurs professionnels en tension. Pour cela, il faut dépasser le manque de mobilité des salariés pour se rendre sur les lieux de formation, la difficulté à trouver des financements

pour assurer le paiement des salaires pendant les heures de formation, la multiplicité des dispositifs et des critères d'accessibilité et enfin des programmes prédéfinis par les organismes de formation pas toujours adaptés.

### UN VECTEUR D'INCLUSION

Les structures d'insertion par l'activité économique sont un levier économique pour les territoires sur lesquels elles sont implantées. Elles maintiennent en activité, à temps plein ou partiel, des personnes qui resteraient au chômage total et s'éloigneraient de plus en plus du marché de l'emploi traditionnel. Par leurs actions (aide administrative, à l'accès aux soins, au logement,...), les SIAE contribuent à limiter les effets négatifs du chômage de longue durée et favorisent l'insertion.



### LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE, UN LEVIER VERS L'EMPLOI

Rapport et avis présentés au nom de la commission Emploi et développement économique par Jacques HUI.

## LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le Ceser formule des propositions pour mieux mettre en lumière l'utilité économique et sociale des structures d'insertion par l'activité économique en termes d'emploi.

**VALORISER LA PLACE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE** dans le futur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

**REDEFINIR UN PLAN ET DES OBJECTIFS REGIONAUX** en matière d'insertion par l'activité économique, et inscrire les crédits nécessaires pour accompagner ces actions dès le budget 2017 du Conseil régional.

**RAPPELER L'IMPORTANCE DE LA STRATEGIE POUR L'IAE 2015-2017** signée par la DIRECCTE, le Conseil régional, Pôle Emploi et les SIAE.

**CREER UN SERVICE DE COORDINATION** dédié à la formation des demandeurs d'emploi, placé sous la responsabilité du Conseil régional.

**FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES** par la coopération entre missions locales et SIAE.

**PREVOIR UNE DOTATION SUFFISANTE** pour le Fonds de transition en faveur des SIAE, mises en difficulté par la suppression du dispositif « emplois tremplins IAE ».

**FACILITER LE RECOURS AU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)** pour financer les projets des SIAE.

**PRIVILEGIER LA LISIBILITE DES AIDES PUBLIQUES** accordées aux SIAE, par les conférences départementales des financeurs.

**REALISER UNE CONSOLIDATION REGIONALE** des comptes des SIAE pour mesurer les retombées économiques que celles-ci génèrent.

**POURSUIVRE ET DEVELOPPER LES ETUDES SOCIOLOGIQUES** sur l'utilité des SIAE.

**ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES GROUPEMENTS DEPARTEMENTAUX** des SIAE d'Ile-de-France.

**METTRE EN PLACE DES PROCEDURES D'ALLOTISSEMENT** adaptées aux SIAE pour accéder aux marchés publics.

**RESTRUCTURER LES SIAE AU SEIN DU GRAFIE** autour des quatre formes de structure.

**EVALUER LE TAUX D'INSERTION** dans l'emploi des personnes salariées des SIAE en Ile-de-France, conformément au rôle dévolu aux Conseils régionaux dans l'article 7 de la loi NOTRe.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : [ceser-iledefrance.fr](http://ceser-iledefrance.fr)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT** Eric GILLET - Tél. : 01 53 85 66 60 - [eric.gillet@iledefrance.fr](mailto:eric.gillet@iledefrance.fr)